

2025/06/07

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 juin 2025 - Délibération n° 2025/06/07

Objet : APPROBATION DU CFU 2024 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2025/04/06 DU 1^{ER} AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente d'Ahun, sur la convocation en date du 10 juin, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine - BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – MAGOUTIER Gérard - VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – DAURY Claudine – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël –LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – LEHERICY Joseph - NOURISSEAU Pierre-Marie – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Etaient excusés : DUBOUIS Sandrine – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam - LEGROS Jean-Bernard - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – RABETEAU Raymond - PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – POITOU Delphine – GRENOUILLET Jean-Yves – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - GAILLARD Thierry - CALOMINE Alain – CANFORA Carmine - TROUSSET Patrick - AUGUSTYNIAC Jérôme – LAPORTE Martine

Pouvoirs :

1. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
2. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
3. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
4. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Michel LAROCHE
5. M. GAILLARD Thierry donne pouvoir à Pierre DUGUET
6. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD

Suppléances : LANDREVIE Laurence – DEPEIGE Isabelle

Secrétaire de séance : Bruno CLOCHON

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	35	41			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
40	1	0	0	0	0

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, le président quitte la salle et ne participe pas au vote.

Mme SUCHAUD Michelle est désignée Présidente de séance pour ce point de l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant l'avis du Trésorier reçu en date du 15 mai 2025 ;

Considérant la nécessité de voter l'approbation de l'ensemble des CFU avant le 30/06/2025 ;

Mme la Présidente de séance soumet à l'assemblée le Compte Financier Unique (CFU) suivant :

CFU 2024 du budget annexe « Ordures ménagères »
(Conforme avec les chiffres présentés le 1^{er} avril)

COMPTE ADMINISTRATIF 2024		
	RESULTATS BRUTS 2024 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	2 286 172,46 €
	Total des titres (recettes)	2 309 550,79 €
A	Différence	23 378,33 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	295 595,43 €
	Total des titres (recettes)	150 396,86 €
A'	Différence	- 145 198,57 €
	RESULTATS REPORTES 2023 (inscrits au budget 2024)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	451 869,24 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	133 344,08 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	475 247,57 €
D	Investissement D = A' + B'	- 11 854,49 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	8 080,00 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	0,00 €
E	Solde	- 8 080,00 €

F	F = D + E = besoin de financement	-	
	AFFECTATION DES RESULTATS 2024 = C + D		463 393,08 €
	Fonctionnement		
	Report au fonctionnement R002 = C + F		350 247,57 €
	Investissement		
	Report en investissement R001 = D	-	11 854,49 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)		125 000,00 €
	TOTAL AFFECTE		463 393,08 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire, avec 1 voix contre et 40 voix pour :

- Approuve le CFU 2024 du budget annexe « Ordures ménagères » ;
- Approuve l'affectation du résultat 2024 du budget annexe « Ordures ménagères » sur l'exercice 2025 comme présenté ci-dessus ;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente de séance,
Michelle SUCHAUD

